

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 855

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 2

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« et traitements »

les mots :

« , aux traitements et aux prises en charge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le Gouvernement veut demander à l'assurance maladie de s'intéresser à des situations qui ne correspondant pas stricto sensu à des maladies, on ne peut pas se limiter à des « traitements », il faut évoquer aussi les « prises en charge », ce qui correspondrait davantage à la réalité.